



## Suppression d'un nom de famille composé

Par **manou33140**, le **23/06/2018** à **11:13**

Bonjour,

Mon petit-fils va avoir 18 ans. Sa mère lui a donné son nom et lors du mariage avec le père ils y ont rattaché le nom de son père. Il voudrait conserver que le nom de de sa mère. Est-ce possible et que doit-il faire ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Marie.

Par **Tisuisse**, le **23/06/2018** à **11:18**

Bonjour,

Quel est le nom patronymique qui figure sur son état civil, et donc reporté sur sa CNI ?

Par **manou33140**, le **23/06/2018** à **14:22**

CHANTELOUBE DURET

Par amajuris, le 23/06/2018 à 14:23

Bonjour,

Si les parents ont donné leurs 2 noms de famille (et non patronymiques) , comme nom de famille à leur enfant, modifier son nom de famille revient à la même procédure qu'un changement de nom pour un motif légitime.

Votre petits fils peut utiliser le nom de sa mère comme nom d'usage.

voir ce lien

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656>

Salutations